

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT SAULGE)

DATE : mardi 5 novembre 2019

LIEU : bibliothèque de l'école des légendes

DÉBUT DE SÉANCE : 17h35

PRÉSENTS :

Parents élus au conseil d'école : mesdames Devail, Lamotte et Valade, monsieur Chyra

Élus : M. Gosset, maire de Saint Saulge

Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Bonnet, Gauthy et Légaré, monsieur Basely

ATSEM : madame Ledey

Déléguée départementale de l'éducation nationale : madame Beaume

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames Guérin et Derue, représentantes de parents d'élèves au conseil d'école

Madame Théveneau, enseignante

Madame Planteline, directrice de l'ESCN

Madame Prost, conseillère municipale

Madame Quéré, adjointe au maire

Madame Gély-Touzet, déléguée départementale de l'éducation nationale

Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny

Monsieur Dantel, inspecteur de l'éducation nationale

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : mesdames Devail et Gauthy

PRÉSIDENT DU CONSEIL : monsieur Basely

CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles
2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs de l'école
4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité
5. Informations sur la sécurité dans l'école et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
6. Informations sur la coopérative scolaire

7. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
 8. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe
 9. Questions diverses
-

En préambule, la parole est donnée à madame Beaume, déléguée départementale de l'éducation nationale afin de présenter les fonctions des délégués, amis de l'école, nommés pour quatre ans et qui s'attachent à entretenir les meilleures relations entre les différents partenaires de l'école. Un rapport est dressé annuellement et remis aux élus, au directeur de l'école et à l'inspecteur de la circonscription. Les délégués s'attachent à entretenir un climat serein pour éviter les discordes. Ils peuvent assurer un rôle de médiateur.

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Présidé par le directeur, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles ;
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- évoque les éventuels problèmes d'hygiène ou de santé ;
- peut être informé sur le fonctionnement de la garderie, de la restauration scolaire et des activités périscolaires ;
- adopte le projet d'école.

Trois conseils d'école sont prévus, un par trimestre. Nous disposons de six heures pour les trois conseils qui seront réparties harmonieusement. En outre, un conseil d'école extraordinaire peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière et ont voix délibérative. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Seuls les parents d'élèves élus titulaires ont le droit de vote au conseil.

Il est prévu la possibilité pour les participants d'adresser des questions à soumettre au conseil d'école dans un délai raisonnable avant la tenue de la réunion.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école sont régies par une circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019. L'école étant composée de cinq classes, dix parents d'élèves pouvaient être élus, cinq titulaires et cinq suppléants. Une liste de neuf candidats s'est soumise aux suffrages. Voici les résultats.

Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Pourcentage
146	94	31	63	64,38%

Ont été élues titulaires : Aurélie Devail, Carole Guérin, Michèle Nestel, Aurélie Valade et Vanessa Lamotte.

Ont été élus suppléants : Alexandra Derue, Émilie Rollin, Emmanuel Chyra et Jérémie Nestel.

Monsieur Chyra constate le taux élevé de bulletins nuls ou blancs. Un échange a lieu entre les membres du conseil et il est rappelé que, pour que le bulletin soit valable, aucun nom ne doit être rayé ou ajouté. Il est souligné que les parents élus peuvent transmettre une profession de foi dans les cahiers des élèves et/ou sur le panneau d'affichage de l'école. Une réunion d'information peut aussi être organisée à l'école à leur initiative.

3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs des écoles

Équipe enseignante

Mesdames Théveneau, Légaré et Bonnet intègrent l'équipe enseignante. Madame Légaré est enseignante remplaçante, attachée à l'école. Madame Bonnet est responsable de la classe de CE. Madame Théveneau assure la décharge de direction du directeur, le vendredi. Il n'y a pas d'autre changement dans l'équipe.

Équipe accompagnante

Plusieurs assistants de vie scolaire travaillent également à l'école : madame Loret (CE), madame Munden (CE et CM) et monsieur Randon (ULIS).

Madame Ledey est ATSEM auprès des élèves de maternelle.

Madame Randon est volontaire dans le cadre du service civique universel. Elle assiste les enseignants durant les temps de classe.

Équipe spécialisée

Le RASED de Corbigny est composé d'une psychologue scolaire, madame Taupin et d'une enseignante spécialisée, madame Commereuc.

L'enseignante référente pour les élèves en situation de handicap est madame Guillaumin.

Effectifs à ce jour

<u>Classe de TPS/PS/MS</u>	<i>Mme Hubert</i>	2 TPS 10 PS 10 MS	22 élèves
<u>Classe de GS/CP</u>	<i>Mme Chevret</i>	13 GS 10 CP	23 élèves
<u>Classe de CE1/CE2</u>	<i>Mme Bonnet</i>	9 CE1 13 CE2	22 élèves
<u>Classe de CM1/CM2</u>	<i>Mme Théveneau M. Basely</i>	9 CM1 11 CM2	20 élèves
<u>Dispositif ULIS école</u>	<i>Mme Gauthy</i>	2 CE1 / 3 CE2 3 CM1 / 4 CM2	12 élèves
		Total :	99 élèves
		Moyenne par classe ordinaire :	<i>21,75 élèves</i>

Circonscription

Chaque école est placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale.

Depuis le début de l'année scolaire, l'école des légendes a changé de circonscription.

Monsieur Luc Dantel est l'inspecteur de l'éducation nationale responsable de la circonscription « Nevers 2 ». Les bureaux de cette circonscription sont situés au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Instruction obligatoire à 3 ans

L'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans par la loi « pour une école de la confiance » qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Depuis la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction.

Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les

horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent.

En ce qui concerne l'école des légendes, deux demandes d'aménagement ont été formulées et ont reçu un avis favorable de la part de monsieur l'inspecteur.

4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité

Pour étude, le règlement intérieur de l'école a été transmis avant cette réunion. Plusieurs modifications sont proposées. Elles sont présentées en annexe de ce procès-verbal.

Un vote de l'assemblée recueille le résultat suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Par l'intermédiaire du site Internet de l'école, il sera prochainement communiqué aux représentants légaux qui devront en prendre connaissance en signant un accusé dans le cahier de liaison. Cette démarche est obligatoire. Les familles qui souhaiteraient obtenir un exemplaire dactylographié pourront l'obtenir sur simple demande.

Madame Hubert fait la lecture de quelques articles de la charte de la laïcité. Le directeur insiste sur le préambule de cette charte : « La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Il rappelle que les enseignants font vivre quotidiennement ces valeurs dans leurs classes.

La charte de la laïcité sera très prochainement communiquée aux familles nouvellement scolarisées à l'école des légendes. Il est précisé que ce document est affiché dans l'école et à l'extérieur, sur le panneau d'affichage.

5. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain, ...) ; technologiques (nuage toxique, radioactivité, ...) ou des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes malveillantes, attentats, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment dans le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Trois exercices doivent être effectués dans l'année scolaire. Un premier a été réalisé durant la première période, jeudi 3 octobre. Sa nature est imposée par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'intérieur. Il a porté sur une alerte intrusion-attentat (mise à l'abri). Les deux suivants porteront sur un confinement et une évacuation-mise à l'abri. Les élèves sont préparés à la réalisation des exercices.

Par ailleurs, trois exercices d'évacuation-incendie sont également prévus. Un premier a été effectué le 27 septembre. Tout s'est bien déroulé. L'exercice s'est effectué en deux temps car les systèmes de sécurité incendie des bâtiments du haut et du bas sont indépendants.

La mise en œuvre du PPMS nécessite la fourniture de matériel (mallette de première urgence) : bouteilles d'eau, ruban adhésif pour le confinement, poste de radio, lampes de poche à manivelle, ... Il revient à la municipalité de mettre à disposition ces fournitures. Elle sera prochainement sollicitée pour le renouvellement d'une partie du matériel.

Les familles seront destinataires d'un document résumant les conduites à tenir en cas d'accident majeur. Le PPMS est une composante du Plan Communal de Sauvegarde.

Les DDEN seront informées des dates d'exercices afin d'y assister.

Madame Lamotte évoque la possibilité de l'intervention d'un pompier pour observer une évacuation incendie. Monsieur Basely contactera la caserne.

Madame Lamotte, monsieur Basely et monsieur Gosset échangent en ce qui concerne les équipements de sécurité des locaux extérieurs à l'école et fréquentés par les élèves (Barboulotte, salle d'arts plastiques et dojo). Monsieur le maire précise que les équipements sont vérifiés annuellement.

Monsieur Basely alerte la municipalité sur la nécessité de réaliser des exercices d'évacuation-incendie lors de la restauration des élèves, en cantine.

6. Informations sur la coopérative scolaire

Madame Chevret, mandataire, présente les actions et les comptes de la coopérative scolaire.

L'année 2018/2019 a été très particulière avec un changement de banque et un basculement de la Banque Postale vers le Crédit Agricole.

Les principales ressources sont...

... les dons, la vente de chocolats, de photos, la tombola pour les galettes des rois, une subvention de la ville de Saint Saulge à hauteur de 5 885 € y compris 432 € pour l'association sportive des p'tites légendes, une subvention de 730 € de la communauté de communes et pas de fête de fin d'année au désespoir de tous.

Les dépenses majeures sont...

... les frais liés aux deux classes de découverte, un voyage à Clermont-Ferrand, des ateliers, aux participations au dispositif « école et cinéma » avec les projections cinématographiques, l'achat de dentifrice, de charlottes, d'outils et de fournitures pour le jardin, de boissons pour des moments de convivialité et tout ce qui peut faciliter les apprentissages des élèves pendant leurs activités.

Les soldes des comptes sont de 3 384, 40 € et 5950, 15 € soit 9 334,55€.

Les recettes prévues pour l'année 2019/2020 sont celles liées à la vente des plants et bulbes (800,61€), des chocolats, des photographies, de la fête de l'école, ...

Les dépenses prévues sont liées aux participations au dispositif « école et cinéma » avec les projections cinématographiques, aux frais liés à une classe de découverte, aux sorties au musée pour une classe, au concert pour deux classes, à la ferme pour une classe, à une petite contribution pour emmener le maximum d'élèves à la piscine (deux classes ainsi que certains élèves du dispositif ULIS-École).

Le calendrier de la coopérative scolaire a été diffusé et est apprécié par une grande majorité de parents.

Aucune participation financière n'est demandée lors des sorties sur temps scolaire.

Madame Lamotte regrette qu'il n'y ait pas de dates de livraison des commandes. Madame Chevret précise qu'aucune date n'est transmise par le fournisseur et que, par conséquent, l'école ne peut pas la communiquer aux familles. Une explication sur le fonctionnement des commandes et réceptions de plants et de chocolats est proposée.

Madame Devail souligne l'importance de communiquer les dépenses de la coopérative pour chaque action afin d'éclairer les parents sur les coûts des sorties ou activités. L'équipe pédagogique s'efforcera de le faire.

Monsieur Chyra demande si une participation forfaitaire et obligatoire des familles ne serait pas plus intéressante. Le principe de la coopération est mis en avant par les enseignants.

Madame Devail questionne sur la perte de recettes suite à l'annulation de la fête de l'école. Elle est estimée à environ 1 000 €.

Madame Chevret précise que les comptes doivent être relus et signés par un parent d'élève notamment. Une rencontre a été organisée récemment avec madame Guérin.

Une grande part de la subvention de la municipalité est allouée aux déplacements à la piscine d'Imphy dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive.

7. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

L'association USEP de l'école, « Les p'tites légendes » a fêté sa deuxième année d'existence. Les rencontres sportives que propose cette association se déroulent durant le temps scolaire (activités obligatoires) mais également hors temps scolaire (facultatives). Pour ces dernières activités, les élèves souhaitant y participer doivent acquérir une licence au tarif de 10€. Cette licence permet notamment de couvrir les frais d'assurance, d'adhésion et de transport pour rejoindre les lieux de regroupement des écoles participantes. L'affiliation à l'USEP 58 permet également de bénéficier de prêt de matériel d'E.P.S. et de ressources pédagogiques.

Les élèves des classes de GS/CP, CE, CM et du dispositif ULIS participeront aux actions proposées par l'USEP. Nous recensons aujourd'hui 49 adhérents.

Dernièrement, les élèves de cycle 3 ont participé à la journée nationale du sport scolaire organisée avec le collège Jean Arnolet de Saint Saulge. Ils ont pratiqué et découvert plusieurs activités physiques (tennis de table, disc-golf, basket et tir au but) avec les élèves de 6^{ème}. Cette rencontre était encadrée par le professeur d'E.P.S. et monsieur Basely qui a également proposé un atelier de réflexion sur les enjeux de la pratique sportive.

Prochainement, les écoliers participeront au Cross départemental, mercredi 13 novembre, à Decize. Cette manifestation réunira plus de 750 enfants de la Nièvre. Une rencontre « lutte et sports boules » aura lieu en mars. Le P'tit tour à vélo se déroulera en juin.

Les élèves de mesdames Chevret et Bonnet participeront quant à eux à une rencontre sur les jeux de raquette et la pelote basque, mercredi 27 novembre. En février, ils pratiqueront la gymnastique. Mercredi 13 mai, les enfants participeront à une rencontre athlétisme avec activités enchainées.

Tous les adhérents (cycle 2 et 3) se déplaceront à l'étang de Baye samedi 27 juin pour pratiquer un biathlon ou un triathlon.

D'autres sorties dites « de secteur » pourront compléter ce calendrier en fonction des opportunités de rencontre avec d'autres écoles du département.

L'association remercie la municipalité pour la subvention de 432€ qu'elle lui a versée cette année.

8. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe

Préalablement, le directeur remercie la municipalité pour les différents travaux qui ont été réalisés à l'école durant l'été et ces dernières vacances scolaires (isolation du radon dans la salle des maîtres, peinture dans la classe de TPS/PS/MS, le couloir du bâtiment du bas, la salle des maîtres, ...).

La rentrée en musique

La rentrée scolaire a eu lieu « en musique ». Pour commencer l'année sous le signe de la joie et de la sérénité, chaque classe de l'école des légendes a appris deux chants, « Mamita » en français et un ou plusieurs couplets de « Aujourd'hui, c'est la rentrée » des ZUT. Les élèves les ont interprétés dans la cour de l'école à 15h30.

Éco-école

L'équipe a décidé de « candidater » à une nouvelle labellisation éco-école cette année. Le programme « éco-école » permet de proposer aux élèves des projets d'éducation au développement durable. Ces projets sont au service de leurs apprentissages dans toutes les disciplines et des compétences qu'ils doivent acquérir dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale.

Après s'être investie sur la biodiversité, l'eau et la santé, l'école a retenu cette année la thématique des déchets. Chaque classe proposera des projets en lien avec ce thème. Des partenariats sont d'ores et déjà à l'étude.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

Bibliothèque

Toutes les classes se rendent au moins une fois par période à la bibliothèque municipale. Ils peuvent emprunter des livres. Les bénévoles que nous remercions proposent également des animations autour de la lecture.

Par ailleurs, les élèves de toutes les classes participent à « l'échappée lecture », prix de littérature de jeunesse organisé par la bibliothèque départementale de la Nièvre. Les élèves sont engagés dans la lecture de plusieurs livres. À l'issue de ces lectures, ils éliront leur ouvrage préféré dans leur catégorie. Les votes de toutes les écoles participantes du département seront centralisés par la bibliothèque départementale de la Nièvre qui rendra public le titre du livre lauréat.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

La « Grande Lessive »

Tous les élèves de l'école ont participé à la « Grande Lessive » du 17 octobre 2019, manifestation d'ampleur internationale. La « Grande Lessive » est une installation artistique éphémère qui est conçue par tous les élèves, au moyen de réalisations plastiques (dessins, images numériques, collages, ...). Le thème de l'événement était « Paysages du bord de Terre. Réaliser ensemble un état des lieux de la Terre en temps réel. » Les productions ont été suspendues à des fils tendus dans la cour de l'école à l'aide de pinces à linge. La manifestation s'est déroulée en deux temps, un premier avec les élèves, un second avec les parents et leurs enfants. Plusieurs ateliers étaient proposés par les enseignants. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

Élections et conseil d'élèves

Plusieurs classes ont proposé des élections de délégués. Un premier conseil d'élèves dans lequel siègent tous les délégués de classe s'est réuni mardi 8 octobre afin d'évoquer les aspects positifs et les difficultés rencontrées par les écoliers. Ces actions sont inscrites au projet d'école (parcours citoyen).

CLAS

Le dispositif CLAS a déjà été présenté lors d'un conseil d'école. Mis en place en partenariat avec l'espace socioculturel, il regroupe un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école.

Cette année, deux groupes ont été constitués.

Le premier est pris en charge par madame Denimal et madame Jaillard, référente famille de l'espace socioculturel du cœur du nivernais. Madame Denimal utilise la méthode des « Octofun » et des intelligences multiples. Elle propose des séances de relaxation et de découverte d'autres formes d'intelligence.

Le deuxième groupe, réservé aux enfants plus âgés, est placé sous la responsabilité de madame Poilvé qui propose des outils aux élèves pour leur permettre de prendre la parole devant d'autres camarades et avoir confiance en eux. Les séances s'appuient sur la pratique du théâtre. Un programme de visites de lieux culturels et de sorties pour assister à des spectacles est également organisé.

Seize enfants bénéficient actuellement de deux heures d'interventions par semaine, les mercredis matin. La CAF participe au financement de cette action.

Semaine du goût

Dans le cadre du parcours éducatif de santé du projet d'école et de la labellisation « éco-école », toutes les classes ont participé à la semaine du goût.

Les enfants de la classe de TPS/PS/MS ont accueilli un boulanger et ont préparé du pain qu'ils ont fait déguster à tous les écoliers. Mardi 8 octobre, les GS/CP ont mitonné des cookies qui ont été savourés par tous. Quant à eux, les CM ont cuisiné un crumble aux pommes appréciés par les camarades. La séance initialement prévue avec les enfants de la classe de CE est reportée au 25 novembre et les élèves réaliseront des brownies.

Pour leur investissement, nous remercions chaleureusement les cuisiniers du collège de Saint Saulge, du lycée IPERMA et du restaurant « le Bossu » de Rouy ainsi que le boulanger du fournil « Pimprenelle » à Rouy qui ont assisté les marmitons en herbe. Des remerciements sont également adressés à Émilie Héraut qui, sous la responsabilité de la municipalité, a accepté d'aménager ses horaires ainsi qu'à la municipalité pour la mise à disposition des lieux et matériels.

Action de solidarité ELA

Lundi 14 octobre, plusieurs classes ont participé à une opération de solidarité en faveur de la recherche sur les leucodystrophies. Cette opération était proposée par l'association ELA. Les enfants ont assisté à un film. Ils ont prêté symboliquement leurs jambes aux malades pour une course, « mets tes baskets pour ELA ». Les écoliers ont composé une dictée dont le texte était avant tout un message de solidarité. Enfin, une nouvelle course était organisée à destination de tous sur la promenade du clos.

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen du projet d'école, a permis de recueillir une somme d'argent qui sera intégralement reversée à l'association ELA.

École et cinéma

Les classes de mesdames Hubert, Bonnet et monsieur Basely participent à ce dispositif. Leurs élèves visionneront plusieurs films durant l'année scolaire. Les projections seront organisées dans une des salles de la mairie.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

Semaine de la laïcité et des valeurs de la République

L'école participera à cette semaine en décembre et ouvrira ses portes pour une exposition sur les droits de l'enfant. Les actions et activités proposées dans les classes s'appuieront sur la littérature de jeunesse et les apprentissages d'enseignement moral et civique.

Cette action s'inscrira dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

Natation scolaire

Dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive, les classes de GS/CP et de CM ainsi que des élèves du dispositif ULIS-école bénéficient de 10 séances de natation depuis la rentrée scolaire. Les enfants se rendent à la piscine. Plusieurs groupes sont constitués afin de permettre à chacun de progresser: équilibre, immersion et flottaison dans l'eau, technique de nage, jeux collectifs et initiation au sauvetage.

L'équipe remercie la municipalité qui finance ces séances ainsi que les parents qui nous accompagnent pour ces sorties.

Classe de TPS/PS/MS

Quatre élèves ont bénéficié d'APC lors de la première période.

Un projet annuel est mis en place depuis septembre concernant les matières : les modifier, les transformer, ... Des sorties seront organisées notamment à la Fabuloserie et au château de Saint-Fargeau. En fin d'année, la classe participera également à des olympiades avec des écoles du secteur.

Classe de GS/CP

Un enseignant spécialisé du RASED va prochainement intervenir pour des séances d'apprentissages personnalisés avec six élèves les mardis et jeudis.

La classe participe à toutes les actions de l'école : labellisation éco-école, actions ELA, grande lessive, conseil d'élèves avec deux délégués, fête de fin d'année.

Le brossage des dents dans le cadre de l'éducation à la santé a été mis en place dès la rentrée avec les gobelets et bassines de l'école. Les brosses à dents et serviettes sont apportées par les élèves et le dentifrice fourni par la coopérative scolaire. Les élèves rencontreront un dentiste, monsieur Picard, jeudi 14 novembre. Ce sera une discussion.

La classe se déplacera à la maison de la culture pour assister à un concert pédagogique lundi 18 novembre.

Les élèves s'engageront dans un projet d'éducation artistique et culturelle « Masq » avec la compagnie de danse Alfred Alerte. Les apprentissages seront orientés autour de la danse (activité artistique et sportive) et la création de masques (arts plastiques). Des activités de production d'écrit seront également proposées. Ce projet est financé par l'État, et la coopérative scolaire qui financera le car pour la rencontre de fin d'année. Un spectacle destiné à tous les élèves de l'école aura lieu dans une salle mise à disposition par la municipalité. Le projet prévoit dix séances de création, une rencontre et une soirée avec les parents.

Seize élèves participent aux activités USEP hors temps scolaire.

Une classe de découverte sera proposée au Croux du 17 au 19 juin. Les élèves pratiqueront l'équitation et développeront les apprentissages du « respecter autrui », de la découverte du monde. Ils utiliseront des outils informatiques (prise de vue, Scolnet, ...).

Classe de CE

Un groupe d'élèves de CE2 et 3 élèves de CM et un autre groupe de CE1 participent aux APC. Le projet consiste à s'entraîner à la lecture à haute voix d'un conte. Ce projet aboutira en fin de période à la lecture de ce conte aux parents, invités pour l'occasion.

La classe participe à tous les projets d'école cités auparavant.

De plus, la classe des CE1-CE2 a bénéficié de l'intervention de Clément Lefèvre, illustrateur, dans le cadre du concours de l'Échappée lecture le 4 novembre après-midi. Cette intervention a été organisée par les bénévoles de la bibliothèque municipale et la bibliothèque départementale de la Nièvre. Elle s'est déroulée en trois temps : un temps de discussion autour du thème du harcèlement dont il est question dans le livre « chaque jour Dracula » illustré par Clément Lefèvre, un temps pendant lequel l'illustrateur a dessiné pour nous le héros de l'histoire, mis en scène selon les demandes des élèves et un temps de production pendant lequel il a fallu imaginer un dessin dans un « gribouillis », un peu comme si on voyait une forme dans un nuage...

La classe a participé à sa première Twictée avec une classe de Bretagne. Les élèves, par groupes, doivent écrire deux ou trois phrases en faisant le minimum d'erreurs, nous envoyons les Twictées de groupe à notre classe partenaire. Nous récupérons les leurs via le dispositif Twictée puis nous élaborons des Twoutils, de petits outils qui vont aider les élèves de la classe partenaire à corriger leur dictée. Nous les leur envoyons via Twitter et nous recevrons d'eux les leurs, afin que nous puissions corriger nos propres Twictées.

La classe participera également au dispositif Twoulipo qui consistera, en période 3, à produire des écrits courts avec de grandes contraintes, comme écrire un petit texte dont tous les mots commenceront par la même lettre...

Les élèves de la classe et celle de GS-CP sont inscrites à l'USEP. Des activités seront proposées hors-temps scolaire aux élèves licenciés et en temps scolaire à tous les élèves des deux classes. À noter que la première rencontre, jeux de raquettes et pelote basque, a pu être préparé grâce au matériel prêté par l'association USEP départementale.

Par ailleurs, les élèves de la classe brossent leurs dents tous les jours. Ils participent au projet Masq avec la classe de GS/CP. Un compte Scolnet a été créé (conseil pour les devoirs, cahier de texte, informations diverses, messagerie).

Les écoliers participent à des actions de liaison avec les autres classes de cycle 2 du secteur. Ces rencontres se déroulent à l'école de Saint-Saulge pendant que les élèves de cycle 3 se retrouvent au collège.

Classe de CM

Trois élèves bénéficieront des A.P.C. en deuxième période : lecture à haute voix. Cinq demandes d'intervention du RASED ont été rédigées. Pas de prise en charge actuellement.

La classe est engagée dans une correspondance avec l'école française de Prague en République Tchèque. Cette correspondance permettra aux élèves de développer leurs compétences dans les domaines de l'écriture et la géographie. Cette année, les échanges seront collectifs.

Une seconde correspondance en anglais est actuellement à l'étude.

À partir du mois de janvier, les élèves accueilleront des robots pédagogiques « Lego Wedo 2.0 » à étudier, utiliser et programmer.

Les élèves participeront à la commémoration du 11 novembre organisée par la FNACA et la municipalité de Saint Saulge. Ils liront le texte de la fédération des anciens combattants et le nom des morts pour la France. La Marseillaise sera entonnée en chœur avec les personnes présentes.

Les élèves prépareront « le p'tit tour » à partir du mois de mars dans le cadre d'un cycle d'apprentissages d'E.P.S.

Actions de liaison avec les écoles (Bona, Crux-la-ville et Rouy) et le collège de secteur

La classe était invitée au Cross du collège en fin de première période. Les élèves ont brillé par leur participation et leurs performances. L'après-midi, quatre ateliers étaient organisés en partenariat avec les professeurs du collège en préambule d'un projet de culture littéraire sur l'œuvre de Bernard Friot, fil rouge de cette année scolaire.

Une autre journée de liaison aura lieu en janvier. Elle est organisée en étroite collaboration avec le professeur d'E.P.S. du collège et permettra aux élèves de consolider leurs apprentissages de danse avec plusieurs ateliers de création.

Mardi 17 mars, les sciences et la technologie seront à l'honneur. En effet, un défi mathématique sera proposé aux élèves. Le thème de l'énergie sera abordé par les enseignants.

La journée de l'Europe, jeudi 14 mai, réunira les CM et les sixièmes pour des ateliers d'allemand, d'anglais et d'histoire-géographie. Durant cette journée, les enfants apprendront l'hymne européen et le chanteront tous ensemble.

Lors de la journée d'inscription des futurs collégiens, en juin, une présentation des chorégraphies de danse, des différents ateliers et des saynètes élaborées à partir de l'œuvre de Bernard Friot sera proposée aux familles.

Dispositif ULIS

Madame Gauthy présente le dispositif et de son fonctionnement.

Deux bilans ont été réalisés par la psychologue scolaire. Les enfants ne participent pas aux APC.

Les élèves du dispositif se brossent les dents et participent aux projets dans leur classe de référence. Ils s'impliquent dans le projet éco-école sur les déchets. Un espace numérique de travail leur est proposé (Scolnet) et ils rédigent des articles sur le site de l'école. Un travail sur la préparation à l'entrée au collège est proposé aux plus grands.

Madame Lamotte demande s'il existe des ULIS pour le collège. Madame Gauthy et monsieur Basely précisent qu'il existe des ULIS au sein de collège (Imphy, Decize, Varennes-Vauzelles, Nevers, Château-Chinon) ainsi qu'en lycée (Nevers et Decize). Monsieur Basely indique également que le suivi de chaque élève du dispositif est important avec les partenaires et professionnels.

9. Questions diverses

« Concernant le radon, savez-vous si des tests ont été faits pour l'école ? Comment vérifier que tout est bien ok et que des tests sont fait régulièrement ? Est-ce que la Barboulotte avait été inclus dans ces tests ? »

Monsieur Basely précise les dispositions qui ont déjà été prises et décrites lors des précédents conseils d'école. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de l'école. Il lit ensuite la réponse écrite transmise par Claire Planteline, directrice de l'ESCN.

« Bonjour à tous,

Il m'a été demandé si des mesures concernant le radon avaient été réalisées au sein de Barboulotte par le Centre social. Les enfants accueillis au sein des accueils périscolaires et extrascolaires fréquentent les 3 préfabriqués (dont deux sont également ponctuellement

utilisés par l'école) et la cantine scolaire. Ce sont donc l'ensemble de ces salles qui sont concernées par le contrôle du radon.

La mairie est propriétaire du bâtiment, donc en charge de ces mesures. Pour rappel, la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais finance les accueils périscolaires (avec la CAF et la MSA). La CCACN confie l'animation de ces services au centre social et demande aux communes de mettre à disposition des locaux décents pour le bon fonctionnement de ces services offerts aux habitants du territoire. Les communes ont la responsabilité des locaux mis à disposition. Cette organisation est donc valable pour Saint-Saulge, comme pour toutes les communes au sein desquelles nous gérons les accueils périscolaires (les communes de Bazolles et de Rouy nous mettent aussi à disposition des locaux pour les accueils).

Aucune alerte n'a été apportée par la mairie au centre social concernant les mesures prises au sein de ces différents espaces. Les services techniques nous précisent par ailleurs que les préfabriqués étant construit sur un vide sanitaire, une ventilation passive naturelle permettrait au gaz de ne pas rester emprisonné (cette mesure de prévention seule n'étant bien sûr pas suffisante en cas de concentration trop forte.)

J'ai sollicité la mairie pour avoir le CR de ces mesures – afin de partager avec vous les résultats. Celui-ci n'a pas pu m'être remis pour le moment mais la mairie devrait revenir vers moi à ce sujet, courant semaine 46.

N'hésitez donc pas à revenir vers moi au centre social pour en connaître le détail – que je pourrais également vous transférer pour un prochain conseil d'école. »

Monsieur Gosset précise que la mairie a fait le choix d'acheter un boîtier qui permet des mesures dans les différents locaux municipaux. Pour garantir des données fiables, il doit effectuer une mesure durant environ un mois. Le boîtier est pour l'instant à la cantine scolaire et devra ensuite circuler dans les préfabriqués mais cela n'est pas prioritaire car la fréquentation est moindre dans ces lieux. De plus, les préfabriqués sont équipés de vides sanitaires qui permettent une bonne aération des locaux.

Monsieur Gosset indique que les préfabriqués ne lui semblent pas décents mais qu'actuellement, les financements ne permettent pas d'envisager une destruction puis de nouvelles constructions.

Monsieur le maire informe le conseil que l'école bénéficiera prochainement d'une dotation de matériel informatique (tablettes, vidéoprojecteur, écrans pour des ordinateurs, visualiseurs de documents, kits lego wedo, ...) financé en partie par la région (Pays Nivernais-Morvan) et l'État. La commune participe à cet investissement à hauteur de 2 500€.

La municipalité a voté dernièrement un budget de plus de 20 000 € pour renouveler une grande partie du mobilier scolaire de l'école (tables, chaises, mobilier de bibliothèque, armoires, bureaux, mobilier de la classe de maternelle). La valorisation éventuelle de l'ancien mobilier est actuellement à l'étude.

La séance est close à 20h00.

Date des prochains conseils d'école : lundi 10 février à 17h30 et jeudi 4 juin à 17h30.